

États financiers

The City of Saint John
Fonds d'administration générale
31 décembre 2005

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Rapport des vérificateurs	1-2
Fonds de fonctionnement – Bilan	3
Fonds de fonctionnement – État des résultats	4
Fonds de fonctionnement – État des capitaux propres	5
Fonds de capital et d'emprunt – Bilan	6
Fonds de capital et d'emprunt – État des capitaux propres	7
État de l'évolution du financement d'immobilisations	8
Notes afférentes aux états financiers	9-20
Fonds de fonctionnement – Tableau des éléments de produits	21-22
Fonds de fonctionnement – Tableau des éléments de charges	23-28

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

**À Monsieur le Maire et
aux membres du Conseil communal de The City of Saint John**

Nous avons vérifié les bilans du Fonds de fonctionnement et du Fonds de capital et d'emprunt du **Fonds d'administration générale de The City of Saint John** au 31 décembre 2005 et les états des résultats, des capitaux propres et de l'évolution du financement d'immobilisations de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été dressés afin de satisfaire à l'article 8 de la *Loi sur le contrôle des municipalités* du Nouveau-Brunswick. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la ville. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel qu'il est mentionné dans la note 4, le régime de retraite de The City of Saint John (le «régime») a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre 2003. Par suite de cette évaluation, le Fonds d'administration générale de The City of Saint John devait combler partiellement le déficit de solvabilité de 2005 en versant un montant de 6 172 800 \$ (6 050 269 \$ en 2004). Ce montant total de 12 223 069 \$ pour 2004 et 2005 n'a pas été versé au régime, et la ville n'a pas imputé cette obligation au titre du déficit de capitalisation au régime. Cependant, la ville a comptabilisé un montant en 2005 afin de capitaliser le déficit de 2004 et 2005 selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation de 6 976 073 \$, dont 1 200 000 \$ ont été amortis par imputation aux résultats au cours de 2005, sans retraitement des chiffres de 2004. Le fait de ne pas comptabiliser cette cotisation de capitalisation à titre de passif n'est pas conforme aux principes comptables généralement reconnus. Si l'obligation de capitalisation avait été comptabilisée, le passif, le déficit et l'excédent des charges sur les produits de l'exercice auraient augmenté de 5 246 996 \$ (6 050 269 \$ en 2004).

À notre avis, à l'exception du fait que la ville n'a pas comptabilisé le passif mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'administration générale de The City of Saint John au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de son fonctionnement et de l'évolution du financement d'immobilisations pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par Monsieur le Maire et les membres du Conseil communal de The City of Saint John ainsi que par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick, et ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis. Ces états financiers ont été dressés afin de satisfaire à l'article 8 de la *Loi sur le contrôle des municipalités* du Nouveau-Brunswick.

Saint John, Canada
Le 30 mars 2006

Ernst & Young s.r.l.

Comptables agréés

The City of Saint John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT – BILAN

Aux 31 décembre

Page	2005 \$	2004 \$
ACTIF		
	9 959 472	12 440 083
	3 602 057	3 929 922
	Montants exigibles d'entités apparentées	
	Régie des services publics d'eau et d'égouts –	
	9 027 438	1 612 818
	Fonds de capital et d'emprunt	
	786 302	943 004
	Stocks de matériaux et de fournitures au coût ou au coût de remplacement, selon la moindre valeur	
14	5 776 073	—
	Charge différée – Regime de retraite [note 4]	
17	1 592 942	2 416 775
	Charges payées d'avance [note 5]	
	30 744 284	21 342 602
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
	1 003 263	426 674
	Chèques en circulation	
15	15 060 594	5 458 167
	Créditeurs et charges à payer [note 4]	
11	5 206 903	4 842 322
	Autres créditeurs [note 2]	
	631 708	721 915
	Intérêts à payer sur la dette à long terme	
	Montants dus à des entités apparentées	
	2 770 292	2 997 939
	Commission sur le stationnement de Saint John	
	12 259	12 259
	Commission d'énergie de The City of Saint John	
	22 021	22 021
	Commission de Harbour Station	
	146 019	243 035
	Caisse de retraite de The City of Saint John	
	Montant dû au Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts	
	4 780 081	2 342 288
6	296 966	3 466 906
	Montant dû au Fonds de capital et d'emprunt général	
	575 450	607 404
	Produits constatés d'avance	
	502 935	415 817
	Fonds de remplacement d'ordinateurs	
	491 722	490 918
	Fonds de remplacement du parc	
	31 500 213	22 047 665
5	(755 929)	(705 063)
	Capitaux propres (négatifs)	
	30 744 284	21 342 602

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par,

Maire


Président du Comité des finances



The City of Saint John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2005 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2005 \$	Chiffres réels 2004 \$
Produits			
	75 827 462	75 827 462	69 057 248
	17 975 396	17 975 396	17 208 171
20	937 660	914 131	869 112
21	3 764 000	3 867 725	3 663 968
21	360 000	543 221	393 282
	428 500	711 482	766 574
5	—	—	104 443
	99 293 018	99 839 417	92 062 798
Charges			
22	9 013 994	9 362 774	8 186 525
23	37 160 265	37 286 917	35 447 535
24	20 225 237	19 625 800	18 133 814
	3 304 777	3 409 851	3 094 902
25	8 485 575	8 085 195	7 352 014
26	6 622 450	6 938 879	6 507 012
27	14 435 651	15 180 867	14 030 987
5	15 069	15 069	—
	99 293 018	99 905 352	92 752 789
5	—	(65 935)	(689 991)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Fonds d'administration générale

**FONDS DE FONCTIONNEMENT
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES**

Exercices terminés les 31 décembre

Page	2005	2004
	\$	\$
Capitaux propres (négatifs) au début de l'exercice	(705 063)	89 371
Ajouter :		
4 Excédent des charges sur les produits de l'exercice	(65 935)	(689 991)
	(770 998)	(600 620)
Ajouter (retrancher) :		
4 Excédent des charges sur les produits (produits sur les charges) – avant-dernier exercice	15 069	(104 443)
3 Capitaux propres (négatifs) à la fin de l'exercice	(755 929)	(705 063)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

The City of Saint John
Fonds d'administration générale

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
BILAN

Aux 31 décembre

Page	2005 \$	2004 \$
ACTIF		
Montants exigibles d'entités apparentées		
15	1 183 725	1 021 914
	28 226	47 259
	662	662
	41 325	41 325
	1 253 938	1 111 160
3	296 966	3 466 906
	994	994
13	372 229 889	353 441 413
	373 781 787	358 020 473
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
12	51 634 100	52 610 100
12	11 388	82 378
	170	391
	441 420	—
	52 087 078	52 692 869
7	321 694 709	305 327 604
	373 781 787	358 020 473

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par,

Maire

Président du Comité des finances



The City of Saint John
Fonds d'administration générale

FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

Exercices terminés les 31 décembre

Page	2005 \$	2004 \$
Capitaux propres au début de l'exercice	305 327 604	289 553 982
Dettes remboursées au cours de l'exercice au moyen du Fonds de fonctionnemen		
Dette sous forme d'obligations non garanties	8 076 000	9 046 500
Société canadienne d'hypothèques et de logement	70 990	68 475
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités	221	209
Commission de Stationnement de Saint John	73 558	—
	8 220 769	9 115 184
Contributions d'aide à la construction		
Gouvernement provincial	2 981 082	1 223 950
Divers	8 993	2 215 331
	2 990 075	3 439 281
Excédent du produit de la vente de terrains sur le coût estimatif		
	264 428	159 901
Projets d'investissement financés par le Fonds de fonctionnement		
	1 337 646	694 461
Achat d'immobilisations corporelles au moyen du Fonds de fonctionnement		
	3 554 187	2 364 795
6 Capitaux propres à la fin de l'exercice	321 694 709	305 327 604

Voir les notes afférentes aux états financiers.



The City of Saint John
Fonds d'administration générale

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU FINANCEMENT
D'IMMOBILISATIONS**

Exercices terminés les 31 décembre

	2005 \$	2004 \$
Sources		
Émission d'obligations non garanties	7 100 000	11 810 000
Contributions d'aide à la construction		
Gouvernement provincial	2 981 082	1 223 950
Divers	8 993	2 215 331
Achat d'immobilisations au moyen du Fonds de fonctionnement	3 554 187	2 364 795
Projets d'investissement financés au moyen du Fonds de fonctionnement	1 337 646	694 461
Excédent du produit de la vente de terrains sur le coût estimatif	264 428	159 901
Dettes remboursées au moyen du Fonds de fonctionnement	8 220 769	9 115 184
Emprunt de la Commission de stationnement	514 978	—
Diminution du montant exigible du Fonds de fonctionnement	3 169 939	—
	27 152 022	27 583 622
Utilisations		
Dépenses en immobilisations	18 788 476	16 196 575
Remboursement de dettes	8 220 769	9 115 184
Augmentation du montant exigible du Fonds de fonctionnement	—	1 897 518
Augmentation du montant exigible d'entités apparentées	142 777	374 345
	27 152 022	27 583 622

Voir les notes afférentes aux états financiers.



NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2005

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés de façon à ce qu'ils soient conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables prescrits aux municipalités du Nouveau-Brunswick par le ministère des Affaires municipales et de l'Environnement.

Présentation des états financiers

Les états financiers du Fonds d'administration générale de The City of Saint John (la «ville») ont été dressés selon la méthode de la comptabilité par fonds. Le Fonds de fonctionnement fait état du fonds de roulement et des résultats de fonctionnement de la ville; le Fonds de capital et d'emprunt fait état de son placement dans des immobilisations et de sa dette à long terme impayée.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont initialement comptabilisées au coût. Les fonds reçus dans le cadre de programmes d'aide aux immobilisations, d'ententes de partage des coûts ou de renoncations au remboursement des prêts sont traités comme des ajouts aux capitaux propres des immobilisations, sauf lorsque les actifs ont été acquis en vertu du Programme de rénovation urbaine. Le cas échéant, les fonds reçus sont déduits du coût des actifs.

La ville ne comptabilise pas l'amortissement de ses immobilisations, mais impute aux résultats un montant équivalant au remboursement annuel de ses dettes et porte ce montant au crédit des capitaux propres des immobilisations. La ville impute également aux résultats tous les projets d'investissement financés au moyen des fonds de fonctionnement au cours de l'exercice.

Comptabilité d'exercice

La ville utilise la méthode de la comptabilité d'exercice aux fins de la comptabilisation des produits et des charges.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2005

1. CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

Comptabilité des résultats de fonctionnement de l'avant-dernier exercice

L'article 89 de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick exige l'inclusion de l'excédent des produits sur les charges d'un exercice dans les produits du second exercice qui suit ainsi que l'inclusion de l'excédent des charges sur les produits d'un exercice dans les charges du second exercice qui suit.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et passifs à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés des produits et des charges au cours des périodes visées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les valeurs comptables des instruments financiers de la ville autres que la dette à long terme représentent des justes valeurs approximatives en raison de leur courte échéance et des conditions de crédit normales. Les débiteurs de la ville ne représentent pas une concentration importante du risque de crédit, parce que ces comptes sont dus par un grand nombre de contribuables qui sont assujettis à des conditions de crédit normales. Étant donné que la dette à long terme a fait l'objet d'arrangements avec le gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick et qu'elle n'est pas renégociable, nous n'avons pas déterminé la juste valeur de la dette à long terme ayant pu être touchée par une variation des taux d'intérêt. À la fin de l'exercice, la ville n'était exposée à aucun risque lié à des instruments dérivés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2005

2. AUTRES CRÉDITEURS

	2005	2004
	\$	\$
Engagement relatif au <i>Heart and Lung Act</i>	1 047 755	1 052 236
Indemnités de vacances	1 840 320	1 723 858
Indemnités de retraite	2 318 828	2 066 228
	5 206 903	4 842 322

La ville paie certains montants aux pompiers invalides et à leurs conjoints ou conjointes en vertu des dispositions d'une loi de l'Assemblée législative, appelée *Heart and Lung Act*. Une évaluation actuarielle de ce régime a été effectuée au 31 décembre 2003, puis a été actualisée par extrapolation au 31 décembre 2004. La valeur actuarielle estimative des prestations au 31 décembre 2004 totalisait 1 569 000 \$, ce qui a entraîné un déficit de capitalisation de 516 783 \$ à cette date. Cette évaluation ne couvre que les bénéficiaires actuels et ne tient pas compte de toute demande de règlement futur.

Le déficit de capitalisation n'a pas été comptabilisé dans les états financiers, mais la ville a l'intention de verser un montant de 100 000 \$ par année pendant cinq ans dès 2004.

La ville a constitué une provision pour les congés accumulés mais non payés.

À leur départ à la retraite, tous les employés de The City of Saint John ont droit à une prime de retraite équivalant à un mois de salaire par cinq années de service, jusqu'à concurrence de six mois. Nous avons modifié le programme pour offrir à certains employés une option de paiement avant la retraite. L'acceptation d'un paiement anticipé élimine le droit d'accumulation ultérieure d'indemnités de retraite de ces employés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2005

3. OBLIGATIONS NON GARANTIES ET AUTRES DETTES À LONG TERME

Les obligations non garanties et autres dettes à long terme comprennent ce qui suit :

Année d'émission	Taux d'intérêt %		Durée	Solde 2005 \$	Solde 2004 \$
1995	6,250	à 7,875	10	—	703 700
1996	3,625	à 6,625	10	480 200	960 400
1997	4,125	à 6,000	10	1 628 000	2 442 000
1998	5,250	à 5,625	10	2 188 500	2 918 000
1999	5,200	à 5,750	10	3 468 400	4 337 000
2000	6,100	à 6,400	10	3 320 000	3 984 000
2001	2,450	à 5,500	10	3 030 000	3 535 000
2002	3,375	à 5,750	10	5 572 000	6 368 000
2003	3,050	à 5,000	10	9 072 000	10 206 000
2003	2,750	à 5,125	10	4 752 000	5 346 000
2004	2,750	à 4,800	10	11 023 000	11 810 000
2005	3,750	à 4,375	10	7 100 000	—
Dettes sous forme d'obligations non garanties				51 634 100	52 610 100
1980	9,50		25	—	16 338
1982	9,50		25	11 388	46 387
1980	10,00		25	—	19 653
Société canadienne d'hypothèques et de logement				11 388	82 378
1966	5,38		40	170	391
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités				170	391
2005	2,75		7	441 420	—
Commission de Stationnement de Saint John				441 420	—
				52 087 078	52 692 869

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2005

3. OBLIGATIONS NON GARANTIES ET AUTRES DETTES À LONG TERME (suite)

Le montant global des paiements en capital requis au cours de chacun des cinq prochains exercices s'établit comme suit :

	\$
2006	7 850 901
2007	7 371 058
2008	6 551 100
2009	5 815 600
2010	4 953 000

Les immobilisations comprennent un montant de 4 797 467 \$ (695 521 \$ en 2004) dont le financement n'était pas assuré en fin d'exercice.

4. RÉGIME DE RETRAITE A. RÉSUMÉ

La ville accorde des prestations de retraite aux employés conformément aux dispositions de la *Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John*, promulguée le 12 mai 1994 et modifiée le 28 avril 2001. Le régime est administré par un conseil de fiduciaires composé de représentants du Conseil communal, de la direction, d'employés syndiqués et de retraités. Avant mai 1994, le régime était régi par la *Loi sur le régime de retraite de la ville de Saint John* de 1970. Le régime est assujéti aux dispositions de la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1992.

Le régime est un régime à prestations déterminées accordant des prestations en fonction des états de service et du taux de rémunération. La ville et les employés cotisent au régime. Les limites de cotisation de la ville sont fixées par la loi à un montant minimal de 7 % du salaire des employés. Le taux de cotisation de la ville équivaut actuellement à 8,1 % du salaire. La ville impute toutes ses cotisations aux charges de l'exercice au cours duquel ces dernières sont effectuées. Les cotisations de 2005 pour les employés autres que ceux de la Régie des services publics d'eau et d'égouts ont totalisé 3 303 264 \$ (3 331 563 \$ en 2004).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2005

4. RÉGIME DE RETRAITE (suite) **B. INFORMATION ACTUARIELLE**

L'évaluation actuarielle de 2003 a révélé que la valeur actuelle des prestations constituées du régime atteignait 300 780 300 \$ et que la valeur marchande rajustée des actifs disponibles aux fins du versement des prestations totalisait 257 233 100 \$, alors que l'obligation non capitalisée estimative était de 43 547 200 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Au 31 décembre 2003, les passifs liés à la solvabilité étaient plus élevés que les actifs liés à la solvabilité de 88 852 300 \$.

L'évaluation actuarielle de 2003 a été mise à jour par extrapolation au 31 décembre 2005, et les résultats indiquent que les prestations constituées du régime excèdent maintenant la valeur marchande rajustée des actifs disponibles aux fins du versement des prestations, entraînant un déficit de 18 404 360 \$ selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Cette évaluation vise la totalité du régime couvrant tous les employés admissibles du Fonds d'administration générale et de la Régie des services publics d'eau et d'égouts. Les coûts et les paiements de financement spéciaux de l'exercice courant sont répartis entre chaque fonds selon l'hypothèse du pourcentage de la masse salariale.

C. MONTANT DÛ AU RÉGIME DE RETRAITE

La *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick exige qu'un déficit de solvabilité soit comblé au cours des cinq années suivantes à moins d'obtenir une exemption permettant de le capitaliser sur une période maximale de quinze ans ou jusqu'au 31 décembre 2018, selon l'échéance la plus rapprochée. La ville de The City of Saint John n'a pas demandé cette exemption.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2005

4. RÉGIME DE RETRAITE

C. MONTANT DÛ AU RÉGIME DE RETRAITE (suite)

En supposant qu'une exemption soit obtenue, la période maximale de capitalisation de quinze ans débutera le 31 décembre 2003. Le versement minimum de capitalisation, calculé selon un pourcentage de la masse salariale, destiné à combler le déficit de solvabilité sur une période de quinze ans est de 15,3 %.

Pour 2005, le versement obligatoire annuel estimatif de capitalisation est de 7 202 000 \$ (7 059 000 \$ en 2004). La portion de ce montant attribué aux employés du fonds d'administration générale est de 6 172 800 \$ (6 050 269 \$ en 2004). Ce montant n'a pas été versé ni comptabilisé dans les états financiers.

Le commissaire des régimes de retraite de la province du Nouveau-Brunswick a lancé une injonction ordonnant la Ville de payer tous les paiements de financement spéciaux nécessaires à la capitalisation du passif selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation avec intérêts de 8 % à compter du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005, montant qui, selon les estimations devront atteindre 8 139 159 \$ et de faire des paiements mensuels spéciaux obligatoires pour 2006 totalisant un montant de 3 845 000 \$.

La quote-part du Fonds d'administration générale du financement nécessaire découlant de cette injonction pour 2004 et 2005 est de 6 976 073 \$. Ce montant a été enregistré comme une charge reportée. La Ville a demandé l'autorisation d'amortir cette charge (et les montants dus en 2006) sur une période maximale de sept ans débutant en 2005. Par conséquent, 1 200 000 \$ du montant reporté a été comptabilisé dans les états financiers du Fonds d'administration générale de 2005.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2005

5. ENGAGEMENTS

Commission des transports de Saint John

La Commission des transports de Saint John a été créée en 1979 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Les dispositions de la loi confèrent à la Commission le pouvoir de maintenir et d'exploiter au sein de The City of Saint John un réseau de transport en commun dont les pertes d'exploitation et frais de la dette sont pris en charge par la ville. The City of Saint John assume également la responsabilité des obligations non garanties émises au nom de la Commission, qui se chiffraient à 3 004 900 \$ au 31 décembre 2005 (2 918 000 \$ en 2004).

Commission de développement économique du Grand Saint John

La Commission de développement économique du Grand Saint John a été constituée en société en 1998. Les statuts constitutifs prévoient une formule de financement des coûts au moyen d'un partage entre les municipalités participantes. Ces dernières englobent la ville de Quispamsis, la ville de Rothesay, la ville de Grand Bay-Westfield et The City of Saint John.

Commission des installations régionales du Grand Saint John

La Commission des installations régionales du Grand Saint John a été créée en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick en 1998. Les dispositions de la loi confèrent à la Commission le pouvoir de déterminer le montant annuel de la contribution municipale totale au fonctionnement de cinq installations régionales : le Centre aquatique Jeux du Canada, Station Harbour, le centre du commerce et des congrès de Saint John, l'Imperial Theatre et le centre des arts de Saint-John. Selon les dispositions de la loi, la contribution de la Ville correspond à sa quote-part des budgets de fonctionnement des installations régionales en fonction des assiettes d'imposition des municipalités participantes. Ces dernières comprennent la ville de Quispamsis, la ville de Rothesay, la ville de Grand Bay-Westfield et The City of Saint John.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2005

5. ENGAGEMENTS (suite)

Complexe immobilier central de Market Square – Conventions de location

Le projet du Complexe immobilier central de Market Square a été ouvert au public en mai 1983. Ce complexe abrite la bibliothèque, le centre du commerce et des congrès, un parc de stationnement intérieur et des locaux commerciaux et de vente au détail. The City of Saint John assume, en vertu des conditions de trois baux de 66 ans, la responsabilité de la quote-part des frais d'exploitation de la section commune du complexe, notamment les impôts fonciers relatifs à la bibliothèque, au centre du commerce et des congrès et au garage de stationnement.

Engagements liés à un bail

La ville s'est prévaluée, en 1995, d'une clause de renouvellement de son contrat de location-exploitation de l'immeuble de l'Hôtel de Ville qui prolonge le bail de dix ans. La ville paie un montant fixe de 525 000 \$ par année, plus sa quote-part des impôts fonciers de l'immeuble et des coûts d'exploitation qui est estimé à plus de 1 000 000 \$.

Conventions collectives

Certaines dispositions d'un certain nombre de conventions collectives entre la ville et les unités de négociation représentant ses employés engagent la ville à des dépenses futures. La convention avec la section locale 18 du SCFP, qui représente les travailleurs de l'extérieur de la ville, engage celle-ci à employer au moins 293 employés, soit des dépenses annuelles estimatives de 11 000 000 \$. Cette convention expire le 31 décembre 2006. La convention avec la section locale 486 du SCFP, qui représente les travailleurs de la ville, comporte une clause de non-licenciement visant tous les employés embauchés avant le 9 août 1985, soit des dépenses annuelles estimatives de 2 000 000 \$. Cette convention expire le 31 décembre 2007.

De plus, la convention collective entre le Comité des services de police de Saint John et la section locale 61 du SCFP, représentant les policiers de la ville, renferme une clause de non-licenciement entraînant des dépenses annuelles approximatives de 8 800 000 \$. Cette convention expire le 31 juillet 2007.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2005

5. ENGAGEMENTS (suite)

Programme de retraite anticipée/départ volontaire

En octobre 2002, la ville a offert un programme de retraite anticipée/départ volontaire à ses employés pour essayer de réduire ses coûts futurs en personnel. Au total, 41 demandes ont été acceptées dans le cadre de ce programme, fixant la date de cessation d'emploi des employés au 10 janvier 2003. Le programme prévoit que la ville effectuera des paiements uniques aux employés qui partiront totalisant environ 3 800 000 \$. La ville a reçu l'approbation du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick d'amortir les coûts uniques rattachés à ce programme sur une période de quatre ans débutant en 2003. Ce montant a été reporté et enregistré dans les charges payées d'avance et sera amorti comme suit :

	\$
2003	750 000 \$
2004	1 000 000 \$
2005	1 000 000 \$
2006	1 050 000 \$

Financement de l'université

En juin 2005, la Ville a approuvé une subvention de 2 000 000 \$ à l'Université du Nouveau-Brunswick, campus de Saint Jean. Cette aide financière à la campagne de l'université intitulée «*Forging our Futures*» sera payée comptant et/ou en nature sur une période de dix ans commençant en 2006.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2005

6. ÉVENTUALITÉS

The City of Saint John assume la responsabilité des obligations non garanties émises et des autres dettes à long terme émises au nom de ses entités autonomes : la Régie des services publics d'eau et d'égouts et la Commission d'énergie de The City of Saint John. Les dettes impayées totalisaient 42 106 614 \$ au 31 décembre 2005 (46 225 710 \$ en 2004).

En vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, la ville est responsable d'une quote-part des obligations non garanties émises et des autres dettes à long terme émises au nom de la Commission de gestion des déchets solides de Fundy. La quote-part revenant à The City of Saint John est déterminée en fonction de son pourcentage de la population totale des municipalités et des régions non constituées participantes. Les dettes impayées se chiffraient à 16 539 000 \$ au 31 décembre 2005 (18 589 019 \$ en 2004). Selon les données démographiques de 2003, la ville assume la responsabilité d'environ 55 % des dettes de la Commission.

7. RESTRICTIONS VISANT LES EMPRUNTS MUNICIPAUX

L'article 89 de la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick restreint les emprunts d'une municipalité à des fins de fonctionnement à moins de 4 % du budget de fonctionnement de la municipalité, et les emprunts à des fins d'immobilisations, à moins de 2 % de la valeur imposable des biens immobiliers de la municipalité. Les emprunts liés au fonds de fonctionnement général et au fonds de capital et d'emprunt général respectent ces restrictions législatives.

8. COMPTES INTERFONDS

Tous les comptes interfonds de l'exercice terminé le 31 décembre 2005 représentent des opérations courantes et sont conformes à la politique établie par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 décembre 2005

**9. OPÉRATIONS AVEC LA RÉGIE DES SERVICES PUBLICS D'EAU
ET D'ÉGOUTS DE THE CITY OF SAINT JOHN**

Le Fonds de fonctionnement général a effectué un remboursement de 1 540 863 \$ (1 400 000 \$ en 2004) au Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts aux fins de l'approvisionnement en eau destiné à la protection contre l'incendie, et de 1 104 280 \$ (1 291 174 \$ en 2004) aux fins des frais relatifs aux égouts pluviaux.

Le Fonds de fonctionnement général a imputé un montant de 1 332 000 \$ (1 495 127 \$ en 2004) au Fonds de fonctionnement de la Régie des services publics d'eau et d'égouts, représentant sa quote-part des coûts de fonctionnement gouvernementaux généraux. Les frais liés à la fourniture de services directs entre les fonds ne sont pas comptabilisés dans ces montants.

Des intérêts sont imposés chaque mois sur les soldes entre le Fonds d'administration générale et la Régie des services publics d'eau et d'égouts.

The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE PRODUITS (1/2)

Exercices terminés les 31 décembre

	Budget	Chiffres	Chiffres
	2005	réels	réels
	(non vérifié)	2005	2004
Page	\$	\$	\$
Vente de biens et services			
Services de protection			
Point Lepreau	40 000	40 000	40 000
Collecte et élimination des ordures	5 000	50	3 042
Services récréatifs et culturels	730 660	732 081	686 070
Services administratifs			
Caisse de retraite	120 000	100 000	100 000
Activités de logement	42 000	42 000	40 000
4	937 660	914 131	869 112

The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE PRODUITS (2/2)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2005 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2005 \$	Chiffres réels 2004 \$	
Autres produits de propres sources				
Permis et licences				
Entreprises et autres	76 000	86 119	84 702	
Bâtiments	475 000	719 529	438 863	
Plomberie	40 000	71 000	69 060	
Gazoduc	26 000	24 982	28 037	
	617 000	901 630	620 662	
Amendes et stationnement				
Infractions de stationnement/circulation	556 000	615 474	569 128	
Infractions de véhicules à moteur	15 000	—	99 732	
Parcomètres	724 500	620 134	605 163	
Parc de stationnement intérieur de Market Square	673 000	672 242	631 546	
	1 968 500	1 907 850	1 905 569	
Loyers				
Marché	414 000	424 282	411 652	
Terrains et bâtiments	514 500	378 937	432 718	
	928 500	803 219	844 370	
19	Intérêts à court terme [note 9]	250 000	255 026	293 367
4		3 764 000	3 867 725	3 663 968
Subventions conditionnelles d'autres gouvernements				
Gouvernement provincial et organismes provinciaux				
Services de transport – routes	360 000	402 991	393 282	
Contribution pour langues officielles	—	140 230	—	
4		360 000	543 221	393 282

The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES [1/6]

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2005 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2005 \$	Chiffres réels 2004 \$	
Services gouvernementaux généraux				
Services législatifs				
	Bureau du maire	191 210	190 634	172 910
	Conseil communal	332 330	334 260	346 338
Services administratifs généraux				
	Directeur général	429 400	804 383	390 841
	Greffier communal	897 392	754 959	824 271
	Avocat	505 049	630 492	520 743
Services généraux				
	Administration	219 612	217 414	222 227
	Finances	953 683	1 293 798	951 832
	Ressources humaines	1 142 238	1 074 823	957 138
	Gestion des matières	1 072 342	1 097 491	1 020 127
	Systèmes et soutien informatiques	1 777 364	1 531 198	1 594 727
Services communs				
16	Hôtel de Ville [note 5]	1 542 500	1 429 346	1 380 030
Autres services gouvernementaux généraux				
	Évaluation foncière	844 874	844 874	800 664
	Assurance de responsabilité civile	525 000	491 102	499 804
		10 432 994	10 694 774	9 681 652
19	Retrancher les coûts administratifs attribués à la Régie des services d'eau et d'égouts [note 9]	(1 419 000)	(1 332 000)	(1 495 127)
4		9 013 994	9 362 774	8 186 525



The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (2/6)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2005 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2005 \$	Chiffres réels 2004 \$
	Services de protection		
	Protection policière	16 969 816	16 947 606 16 237 968
	Protection contre l'incendie		
	Salaires et autres coûts de fonctionnement	15 703 500	16 030 916 15 309 249
19	Approvisionnement en eau [note 9]	1 570 388	1 540 863 1 400 000
	Mesures d'urgence		
	Organisation des mesures d'urgence	168 757	171 688 141 896
	Centre de répartition d'urgence	1 463 084	1 367 555 1 278 514
	Autres services de protection		
	Inspection des bâtiments	1 130 220	1 109 903 951 037
	Animal Rescue League	154 500	118 386 128 871
4		37 160 265	37 286 917 35 447 535



The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (3/6)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2005 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2005 \$	Chiffres réels 2004 \$	
Services de transport				
Services communs				
	Mécanique et charpenterie	324 255	528 236	530 833
	Administration	1 425 945	1 401 465	1 188 275
	Ingénierie	539 738	490 251	437 090
Transport routier				
	Chemins et rues	10 568 754	9 881 132	8 741 136
	Éclairage des rues	1 000 000	883 697	899 483
	Services de circulation	937 617	992 610	848 374
	Stationnement	433 342	314 402	287 900
19	Égouts pluviaux [note 9]	1 852 636	1 541 514	1 884 299
15	Transport en commun [note 5]			
	Subvention de fonctionnement	2 498 383	2 920 077	2 652 337
	Intérêts payés et règlement des dettes au titre des immobilisations	674 567	672 416	664 087
4		20 255 237	19 625 800	18 133 814

The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (4/6)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2005 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2005 \$	Chiffres réels 2004 \$	
	Services de mise en valeur de l'environnement			
	Recherche et planification	698 488	582 222	572 445
	Administration et SIG	660 627	576 453	536 336
	Gestion immobilière	1 186 895	1 133 769	1 046 281
	Société Market Square	215 000	215 000	245 000
	Comité de l'environnement	3 100	3 076	2 123
	Comité du patrimoine	138 461	100 540	97 555
15	Commission de développement économique du Grand Saint John <i>[note 5]</i>	401 072	401 072	406 159
	Saint John Industrial Parks Ltd.	65 000	65 000	106 432
16	Section commune de Market Square <i>[note 5]</i>	1 851 364	1 809 417	1 506 152
	Initiative pour une stratégie de croissance	100 000	62 322	40 928
16	Commission des installations régionales <i>[note 5]</i>	1 547 228	1 540 385	1 329 272
	Tourisme et communications	871 385	922 306	812 218
	Vieux Marché	726 955	661 133	639 469
	Célébrations et réceptions publiques	20 000	12 500	11 644
4		8 485 575	8 085 195	7 352 014



The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (5/6)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2005 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2005 \$	Chiffres réels 2004 \$
Services récréatifs et culturels			
Services récréatifs			
Administration	1 082 788	749 652	953 494
Centres et salles communautaires	1 083 761	1 193 086	1 043 519
Patinoires et arénas	990 911	709 039	993 141
Parcs d'attractions	1 160 310	1 796 014	1 322 157
Parcs et terrains de jeu	1 198 303	1 462 801	1 116 566
Services culturels			
Musée du Nouveau-Brunswick	192 500	128 333	192 500
Bibliothèque publique gratuite de Saint John	353 577	353 522	334 945
Services culturels	90 800	89 543	83 448
Subventions	469 500	456 889	467 242
4	6 622 450	6 938 879	6 507 012



The City of Saint-John
Fonds d'administration générale

FONDS DE FONCTIONNEMENT
TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE CHARGES (6/6)

Exercices terminés les 31 décembre

Page	Budget 2005 (non vérifié) \$	Chiffres réels 2005 \$	Chiffres réels 2004 \$
Services financiers			
Intérêts sur la dette à long terme			
Dette sous forme d'obligations non garanties	2 545 786	2 524 552	2 494 591
Autres dettes à long terme	—	11 475	8 316
Versements en capital			
Dette sous forme d'obligations non garanties	8 089 000	8 076 000	9 047 500
Autres dettes à long terme	71 211	144 769	68 684
Projets d'immobilisations financés			
au moyen du Fonds de fonctionnement	2 329 594	1 795 000	816 040
Autres frais de la dette	165 000	100 366	147 357
Financement à court terme	235 060	199 392	211 291
Financement du fonds de retraite [<i>note 4</i>]	—	1 200 000	—
Autres – Divers	1 000 000	1 129 313	1 237 208
4	14 435 651	15 180 867	14 030 987

